

6 Juin 2017

L'initiative

Fusées périmées : grande collecte jusqu'au 11 juin

Avis aux plaisanciers : jusqu'à dimanche, les détenteurs de feux à main, fumigènes et fusées parachutes peuvent rapporter gratuitement leur stock périmé dans des magasins d'accastillage (*).

« Ces engins ne doivent en aucun cas être éliminés avec les ordures ménagères ni déposés en déchèterie », rappelle Serge Gagneux, vice-président de Lorient Agglomération.

Placée sous l'égide de l'Aper Pyro, l'Association pour une plaisance éco-responsable pour les produits pyrotechniques, cette opération vise à ramasser les stocks périmés et donc devenus dangereux. Une dernière initiative de la sorte réalisée en partenariat avec la Région Bretagne, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), l'Association



des ports de plaisance de Bretagne (APPB), la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Bretagne et la Chambre de métiers et de l'artisanat (CRMA) de Bretagne.

Bientôt le « Un pour un »

À partir du 12 juin, les engins ne seront repris que par les magasins d'accastillage (seuls points de dépôt possibles), dans le cadre du

système « Un pour un ». En clair, on achète un produit neuf et on dépose gratuitement le produit périmé.

Depuis 2012, ces opérations de collecte ont permis, sur Lorient, de récupérer 14.000 fusées périmées. La plus vieille datait de 1958 !

(* La liste est disponible sur le site www.aper-pyro.fr/operation-bretagne